

Réflexion post-COVID-19 sur le thème de l'environnement

Par le comité environnement
du Conseil central du Montréal métropolitain

27 septembre 2019 : 500 000 personnes marchaient dans les rues de Montréal pour la protection de l'environnement. Dans cette foulée, un grand nombre de syndicats affiliés à la CSN et au conseil central organisaient des activités de sensibilisation, de revendication et de mobilisation visant la transformation des milieux de travail afin de les rendre plus respectueux de l'environnement. L'effervescence autour des enjeux environnementaux qui avait caractérisé certaines mobilisations au cours de l'année 2018-2019 culminait enfin ! Nous pouvions espérer que le vent de cette mobilisation en viendrait à souffler assez fort pour nous amener à tourner le dos aux énergies fossiles et aux diverses pratiques humaines qui détruisent l'environnement.

Puis vint la pandémie...

Des effets positifs de la pandémie ?

Dans un premier temps, l'arrêt d'un grand nombre d'activités en raison du confinement a eu un effet positif, mais temporaire, sur l'environnement. Par exemple, l'arrêt de la circulation aérienne et sur les routes a entraîné une nette amélioration de la qualité de l'air ainsi qu'une diminution majeure de la pollution sonore. « À l'échelle mondiale d'abord, une étude publiée dans Nature Climate Change avance que la pandémie aurait entraîné une baisse de 9 % des émissions de CO₂ (entre le



1er janvier et le 30 avril 2020). En Chine, les scientifiques de la Nasa ont observé une diminution de 10 à 30 % des émissions de dioxyde d'azote dans la région de Wuhan, entre le 1er janvier et le 25 février 2020. »¹

Cette réduction de la pollution atmosphérique que nous avons connue ne constitue qu'un court répit. Nous aurons tôt fait d'être rattrapé par les impératifs créés par la société de surconsommation dans laquelle nous vivons et les problèmes qu'elle induit. On doit transformer nos systèmes politiques et économiques en profondeur et changer radicalement nos modes de vie si l'on souhaite enfin vivre dans un monde plus juste et plus respectueux de l'environnement. Il en va de la survie de l'humanité. Espérons seulement qu'il n'est pas trop tard pour renverser la vapeur.

Changer notre rapport au territoire et au vivant

L'écologie, c'est l'étude des interactions entre les êtres vivants (dont les êtres humains) et leur environnement, et entre les êtres vivants entre eux et elles. Les êtres humains commettent trop souvent l'erreur de se considérer comme étant à l'extérieur de la nature et que, celle-ci leur appartenant, ils sont tout à fait justifiés de l'exploiter à leur guise, sans en respecter ses limites. Pourtant, chacun des gestes que nous posons a des répercussions sur notre environnement et nos conditions de vie.

Nos pratiques déficientes quant à la manière dont nous occupons le territoire (étalement urbain, croissance majeure et continue du parc automobile, déforestation, pollution chimique de l'air, de l'eau et du sol, etc.) accélèrent la dégradation des habitats naturels et ne sont pas sans conséquences néfastes. Ces dommages découlent de plusieurs décennies de décisions prises dans une logique de recherche de profit à tout prix et de surconsommation. Nous avons trop longtemps fermé les yeux sur les problèmes générés par ces idéologies et nous en payons le haut prix actuellement. Si rien n'est fait pour changer les choses en profondeur, les problèmes ne feront que s'aggraver.

Ces décisions sont influencées par de puissants lobbys, comme ceux des industries minières, pétrolières et gazières, qui modèlent les politiques adoptées par nos gouvernements et l'utilisation que nous faisons du territoire que nous habitons. En ce sens, la fiscalité municipale axée sur les taxes foncières est à pointer du doigt. Elle encourage l'étalement urbain et met l'aménagement du territoire à la merci des intérêts privés des spéculateurs et promoteurs immobiliers.



Les problèmes environnementaux ne sont pas sans impact sur la santé humaine. On peut penser aux blessures ou mortalités entraînées par les phénomènes météorologiques extrêmes comme les canicules, les inondations ou les ouragans; à l'augmentation des maladies respiratoires et cardiaques en lien avec l'augmentation de la pollution atmosphérique; aux intoxications dues à la contamination de l'eau ou des sols.² L'actuelle pandémie étant à la base d'origine animale, est un autre exemple. En fait, les zoonoses, ou maladies transmises par les animaux aux êtres humains, sont en augmentation depuis le début du siècle. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime que ces maladies seraient souvent liées à des changements environnementaux, comme les changements climatiques par exemple.³

Quelques impacts de la pandémie

La pandémie a occasionné une décroissance forcée au niveau planétaire. Si, comme nous le mentionnions précédemment, cet arrêt dans le temps a eu des impacts positifs, quoique temporaires, un grand nombre

de répercussions sur la vie des gens se sont avérées fort douloureuses. Des millions de personnes ont perdu leur emploi. Plusieurs industries, dont celles du tourisme, de l'hôtellerie et de la culture, ont été lourdement touchées par le confinement, mettant en péril l'économie locale dans plusieurs endroits.

Plusieurs ont mis dans la colonne des conséquences positives de la pandémie, la généralisation du télétravail partout où c'était possible. Si celui-ci réduit le temps de déplacement de façon majeure, les conditions d'exercice du télétravail demeurent à clarifier, notamment en ce qui a trait à l'accès adéquat aux outils technologiques et à l'espace de travail dont bénéficient, ou pas, les travailleuses et les travailleurs, selon leurs conditions de logement. Notre Code du travail doit être modernisé pour tenir compte de cette nouvelle réalité, notamment en ce qui a trait à la notion d'établissement et à l'exercice du droit de grève. De plus, le repli brutal sur le télétravail n'a pas été sans conséquence sur le transport en commun, déjà mal financé. Ceci augure mal pour le futur. En effet, le parc automobile ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. « Chaque Québécois en âge de conduire possède en moyenne 1,06 véhicule, d'après une compilation des chiffres réalisée par Radio-Canada. »⁴ Cette augmentation constante découle en grande partie de l'étalement urbain et génère toujours et encore plus de congestion routière. Au Québec, le transport produit plus de 40 % des émissions de GES. Et malheureusement, les solutions mises le plus spontanément de l'avant sont la création de nouvelles routes, plutôt que de financer adéquatement le transport collectif. Paradoxalement, opter pour cette solution contribue à nourrir le problème, puisque l'augmentation de la capacité routière conduit à un accroissement de l'utilisation de

l'automobile ! En effet, plusieurs études démontrent que toute nouvelle route retrouvera son niveau de congestion initiale au plus tard 5 à 10 ans après sa construction.

D'autres impacts environnementaux liés à la pandémie s'avèrent fort préoccupants, notamment en ce qui a trait à l'augmentation des matières résiduelles. D'abord, il faut mentionner que l'utilisation d'articles à usage unique a connu une hausse vertigineuse ! Dans les hôpitaux et les établissements de soins de santé, d'abord pour des raisons sanitaires, bien sûr. Mais quel sera l'impact à court terme de cette crise sur les réflexions amorcées dans les milieux de la santé et des services sociaux quant à l'utilisation du matériel à usage unique ? La fermeture des commerces aura aussi généré son lot de déchets. Elle a grandement haussé le nombre de commandes via Internet et avec elles, tous les déchets liés au suremballage. Nous pensions avoir enfin réussi à sensibiliser la population à la nécessité de mettre fin à l'utilisation du plastique à usage unique, mais là encore, il faudra recommencer le travail ! Nous aurions avantage à revenir à des pratiques visant la réduction des matières résiduelles et à promouvoir la recherche visant l'éco-conception de produits de remplacement permettant de répondre à la fois aux exigences en matière sanitaire tout en étant réutilisables et moins polluants à produire.

Pas de retour à l'anormal !

L'arrêt soudain d'un grand nombre d'activités économiques au printemps dernier a provoqué une onde de choc majeure. Les pertes d'emplois se comptaient par centaines de milliers. Le gouvernement fédéral a mis en place la PCU pour venir en aide à un grand nombre de nouveaux chômeurs et de nouvelles chômeuses, pour ne nommer que cette seule mesure.

Prétextant vouloir relancer l'économie, le gouvernement provincial a déposé le projet de loi 61, avant de le retirer, celui-ci ayant été critiqué de toute part. Ce projet de loi était carrément irrespectueux de l'environnement. Il prévoyait, entre autres, de permettre de soustraire les grands projets aux évaluations environnementales, dont celles du BAPE, pour accélérer leur réalisation. La nouvelle mouture de ce projet de loi, PL66 n'est pas mieux et escamote toujours les études d'impacts environnementaux. D'ailleurs, la CSN a dénoncé publiquement le fait que, sur le plan environnemental, « (...) les balises dont le Québec s'est doté au fil des années ne soient appliquées dans leur intégralité que dans certains cas, comme les milieux humides, les espèces menacées ou les sites d'enfouissement. Il s'agit d'un recul inacceptable sur le plan environnemental, déplore Jacques Létourneau. Il s'agit d'une vision réductrice des impératifs environnementaux. Par ailleurs, on s'étonne encore que le gouvernement n'intègre nullement les nécessaires solutions pour régler la crise climatique.»⁵

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette affirmation. Toute prétendue relance devra servir à régler la crise climatique et tous les autres problèmes environnementaux.

Toutefois, le chemin pour y arriver est exigeant. Nous devons repenser notre système économique en profondeur. On doit mettre un terme à ce modèle économique visant l'accumulation du capital plutôt que la satisfaction des besoins des êtres humains et de la planète sur laquelle ils vivent. Ce modèle où prévaut la recherche du profit au bénéfice d'une minorité sur la protection de l'environnement et les droits humains. Ce modèle qui s'est bâti sur la dépossession coloniale des terres habitées par les Autochtones et

sur l'appropriation des ressources que l'on y trouve. La création d'emplois, le développement de nos politiques sociales et économiques, ainsi que la détermination des priorités des gouvernements reposent sur un système qui se nourrit goulument de la surconsommation et du gaspillage. Notre système économique et les habitudes de vie qui en découlent doivent changer. D'autant plus qu'il engendre de plus en plus d'inégalités sociales et que les limites de la planète ne permettent pas de le soutenir plus longtemps.

Vers une transition juste

Tous ces changements qui sont nécessaires à la survie de l'humanité doivent reposer sur des principes de transition énergétique et écologique juste, ou transition juste. Cette notion a été développée par le mouvement syndical d'abord pour protéger les droits des travailleuses et des travailleurs qui seraient touchés par la transition énergétique. En effet, dans la logique du capitalisme, ce sont les gens qui travaillent au sein des entreprises à qui l'on fait porter le poids des transformations et des fluctuations des marchés et non aux actionnaires ou aux entreprises elles-mêmes. La transition énergétique comportera des changements majeurs dans le monde du travail. Les travailleuses et les travailleurs sont souvent les mieux placés pour identifier les changements à apporter ou les solutions à mettre de l'avant. Les exclure des processus de changements serait une grave erreur.

Les transformations nécessaires à une transition écologique réussie touchent bien plus que ceux et celles qui travaillent dans le secteur pétrolier. Elles auront des répercussions sur l'ensemble des secteurs de l'économie et sur toutes nos habitudes de vie. Il est important qu'au-delà des bouleversements liés à ces changements, ces derniers nous

conduisent aussi vers une société plus égalitaire et que leurs bienfaits puissent rejaillir sur toutes et tous. Une transition juste vise aussi l'égalité entre les peuples, notamment entre le Sud et le Nord. Tous ces changements doivent également intégrer une analyse différenciée selon le sexe plus (ADS+) pour éviter que, d'une manière ou d'une autre, les femmes ou les populations les plus marginalisées en fassent les frais.

En 2015, l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté les Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, incluant le droit à l'emploi, au travail décent et à la protection sociale.⁵

Ces changements ne doivent pas être appréhendés la peur au ventre. On doit plutôt s'engager vers ceux-ci avec l'espoir que nous arriverons enfin à nous donner collectivement les moyens de vivre de manière plus harmonieuse, entre nous et avec notre environnement. Par exemple, la pandémie nous aura démontré que l'on doit mieux développer notre souveraineté alimentaire et renforcer nos économies locales. La préservation et la restauration des forêts et des milieux humides, le développement de l'industrie de la deuxième et de la troisième transformation, tout ça et tellement d'autres exemples peuvent tout à fait s'inscrire dans cette logique en étant aussi créateur d'emplois.

N'oublions pas que les décisions que nous prendrons aujourd'hui auront des impacts sur les générations qui suivront. Faisons les bons choix !

Notes:

1. <https://www.construction21.org/france/articles/fr/covid-19-les-consequences-environnementales-du-confinement.html>
2. <https://observatoireprevention.org/2019/06/12/les-effets-des-changements-climatiques-sur-la-sante/#:~:text=La%20figure%202%20%C3%A9sume%20les,pollution%20atmosph%C3%A9rique%2C%20hausse%20des%20intoxications>
3. <https://www.france24.com/fr/20200411-le-covid-19-%C3%A9ni%C3%A8me-zoonose-caus%C3%A9e-par-l-interf%C3%A9rence-de-l-homme-sur-la-biodiversit%C3%A9>
4. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1167632/vehicules-circulation-quebec-saaq-voitures-camions-transport-chiffres-accidents>
5. <https://www.csn.qc.ca/actualites/pl66-une-vision-toujours-aussi-etroite-de-la-relance/>
6. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf

**Conseil central du
Montréal métropolitain**
1601, avenue De Lorimier
Montréal, Qc, H2K 4M5

Pour nous joindre:
(514) 598-2021
receptionccmm@csn.qc.ca

Site Internet:
ccmm-csn.qc.ca

Facebook:
facebook.com/ccmm.csn/